

conditions de travail formation salaires



Grève le 3 février !

La priorité, c'est l'Ecole !

A mi-chemin du quinquennat, les deux priorités affichées en 2012 – la Jeunesse, l'Ecole – sont peu perceptibles au jour le jour dans les écoles, collèges et lycées. Parce qu'ils veulent que tous les élèves réussissent leur scolarité, les personnels de l'éducation nationale ne peuvent se satisfaire de cette situation et des conditions dans lesquelles se prépare la rentrée 2015.

Pour l'amélioration des conditions de travail et d'étude

Les effectifs par classe augmentent, les équipes pluriprofessionnelles (psy et co-psy, assistantes sociales, infirmières, vies scolaires...) sont incomplètes. Les besoins en personnels administratifs restent très importants. Les pressions hiérarchiques sont insupportables. Les réformes pédagogiques (voies générale, technologique et professionnelle des lycées) doivent être évaluées et remises à plat. La carte de l'éducation prioritaire, élaborée à moyens constants, ne répond pas aux besoins, elle doit être élargie.

Améliorer les conditions de travail, c'est aussi la reconnaissance :

- de la nécessité de diversifier les pratiques pédagogiques, de travailler en petits groupes et de consacrer du temps aux élèves en difficulté.
 - du temps réel consacré à l'exercice du métier pour le travail en équipe, la préparation, les corrections, les rencontres avec les parents, les partenaires etc.
- de l'expertise des enseignants, concepteurs de leur métier : respect et confiance réaffirmés (inspection, rapport à la hiérarchie, etc.)
- de l'importance et des missions des personnels administratifs, sociaux et de santé dans une école refondée.

Pesons pour obtenir des conditions permettant la réussite de tous les élèves !

Pour une formation initiale et continue de qualité

Enseigner, éduquer, soigner, accompagner socialement... ce sont des métiers qui s'apprennent ! Conforter les personnels dans leurs missions demande de les former et de les accompagner tout au long de leur carrière. La formation des enseignants et CPE « rétablie » n'est satisfaisante ni pour les étudiants et stagiaires, ni pour les formateurs. Il faut réduire le temps en responsabilité de tous les stagiaires, avec 1/3 de temps en responsabilité et 2/3 en ESPE.

Pesons pour l'amélioration du fonctionnement des ESPE et des conditions de formation des stagiaires.

Pesons pour une formation continue qui réponde aux besoins et aux attentes des personnels et alimentée par la recherche

Pour le rattrapage des salaires

Les personnels ont perdu en 15 ans 17 % de pouvoir d'achat, soit l'équivalent de 2 mois de salaire par an. C'est une des raisons de la crise de recrutement qui perdure.

Il est urgent de :

- revaloriser la valeur du point d'indice et l'indexer au moins sur les prix ;
- prendre des mesures de rattrapage pour tous les personnels, avec une augmentation de 50 points d'indice (230 € mensuels) pour tous, la revalorisation des indemnités et la fin de leur modulation par la hiérarchie,
- améliorer les carrières et requalifier les emplois.

Rentrée 2015 : pour des moyens à la hauteur des enjeux !

Les opérations de préparation de la rentrée 2015 montrent que les dotations, dans le premier comme dans le second degré, ne permettent pas d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail et d'emploi des personnels. La nouvelle carte de l'éducation prioritaire laisse sur le bord du chemin nombre d'écoles, collèges et lycées dont les caractéristiques justifient pleinement leur classement en REP ou REP+. Elle doit être étendue de façon substantielle. La mise en place des Conventions académiques de priorité éducative (CAPE) pour les écoles et collèges qui devraient relever de l'éducation prioritaire mais n'ont pas été retenus, ne constitue pas une garantie de maintien des moyens dans la durée. L'allocation progressive des moyens, présentée comme une solution aux effets de seuil, a de longue date montré qu'elle ne peut être efficace si elle se construit sur des redéploiements.

Dans le 1er degré public, le budget 2015, c'est 2 511 postes supplémentaires pour le primaire. Les nouvelles mesures pour l'éducation prioritaire (allègement en REP +) et la direction d'école (1/2 journée supplémentaire pour les écoles de 9 classes) nécessitent 1700 postes. Il reste 800 postes pour ouvrir des classes et accueillir les 21 000 élèves supplémentaires (au mieux 1 poste pour 27 élèves), pour le remplacement, les RASED, le « plus de maîtres que de classes »...

Dans le second degré public, les 2 550 moyens d'enseignement supplémentaires prévus sont insuffisants pour l'accueil des 23 000 élèves de plus et les mesures liées aux REP+. Les conditions de travail vont donc mécaniquement s'aggraver. De plus, les textes de cadrage des indemnités remplaçant à la rentrée prochaine certaines heures de décharge tardent à paraître, ce qui instaure le plus grand flou dans ce qui sera payé ou pas, et combien.

Pour les personnels administratifs, après les 8000 suppressions d'emplois de ces dernières années, il n'y a quasiment pas de rattrapage. A la rentrée 2015, seuls 100 emplois supplémentaires seront créés dans les établissements scolaires, et de nouveaux redéploiements inter-académiques vont dégrader le service rendu au public et les conditions de travail.

C'est un tout autre niveau d'investissement dont l'éducation a besoin pour assurer ses missions dans de bonnes conditions à la rentrée prochaine !

